

# CONCOURS PHOTOS



*Fête du Miel des Arcs-sur-Argens*

## *Règlement du Jeu concours*

### **ART. 1 : ORGANISATION**

Le Syndicat des miels de Provence et des Alpes du Sud organise un concours de photographies (libre et gratuit) dans le cadre de la fête du miel des Arcs. Les thèmes : le miel, les abeilles et l'apiculture.

### **ART. 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Chaque exposant pourra présenter un nombre maximum de 3 œuvres (noir & blanc et/ou couleur)

### **ART.3 : RESPONSABILITÉ**

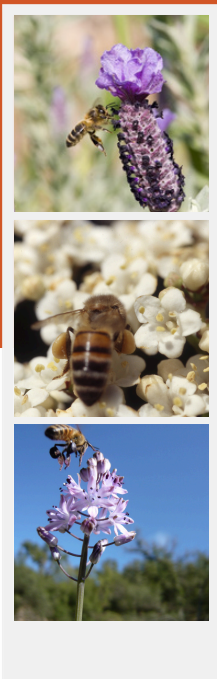
Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît aussi avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion auprès des personnes éventuellement identifiables sur la(les) photo(s).

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos présentées au concours dans le cadre de leurs actions de promotion. Pour toute utilisation d'un cliché, et sauf avis contraire du candidat, le nom de l'auteur de la photo sera cité à proximité de celle-ci ou dans les crédits photos.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.



# CONCOURS PHOTOS



*Fête du Miel des Arcs-sur-Argens*

## *Règlement du Jeu concours*

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

### **ART.4 : DOSSIER DE PARTICIPATION**

Chaque photo devra respecter le format ci-dessous :  
format numérique « JPG »,  
taille de la photo d'environ de 2000 x 3000 pixels

Elles devront être envoyées **avant le 31 août 2026**.

**Par email à [maurine.tracol@adapi.adafrance.org](mailto:maurine.tracol@adapi.adafrance.org)** en pièce via un lien généré sur un site d'envoi de gros fichiers.

Le nom des fichiers sera sous la forme suivante : concours-photo-2026-nom-prénom

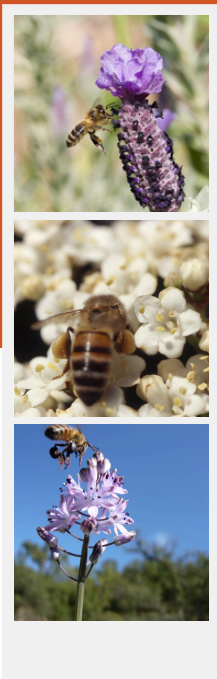
### **ART.5 : CALENDRIER**

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

- **1er juillet 2026** : Lancement de l'appel à concourir
- **31 août 2026** : Clôture de l'appel à concourir
- **1ère semaine de Septembre** : pré-sélection par le jury
- **15 Septembre 2026** : début des votes en ligne sur les réseaux sociaux
- **4 Octobre 2026** : Clôture des votes à midi et annonce des résultats à 16h

### **ART. 6 : SÉLECTION DES PHOTOS**

Un jury se réunira après la date de clôture des envois pour choisir les 30 meilleures photos. Il sera composé de 5 personnes (3 à 4 représentants de l'apiculture professionnelle, un représentant de la mairie des Arcs) Les critères de sélection porteront sur la qualité artistique, technique des photographies et le respect du thème proposé.



# CONCOURS PHOTOS



*Fête du Miel des Arcs-sur-Argens*

## *Règlement du Jeu concours*

Les 30 photos présélectionnées par le jury seront exposées :  
à partir du 15 septembre 2026 sur la page Facebook des Apiculteurs en Provence  
pour recueillir les likes du public qui se termineront le 4 octobre à 16h lors de la fête  
du miel sur la place de l'hôtel de ville.

Le classement sera effectué en cumulant pour chaque photo les likes Facebook et  
les votes sur place lors de la fête.

### **ART.7 : REMISE DES PRIX**

L'annonce des résultats et la remise du prix aura lieu lors de la manifestation de la  
Fête du Miel le 4 octobre à 16h. Les trois plus belles images élues seront  
récompensées :

- Premier prix : Grand Panier garni « Récolte royale»
- Deuxième prix : Panier garni moyen «Gourmandise de la Ruche»
- Troisième prix : Petit Panier garni «Douceur d'Abeille»